mairie

le Vigen

information

printemps-été 2019

En images

La Banda de Bessines à la Foire du 1er mai

Kaolin et Barbotine

Commémoration du 19 mars 1962

Pic vert (Photo Pascale Savary)

Les enfants à Cerizay

L'édito du maire

Jean-Claude Chanconie
Maire du Vigen

La communauté d'agglomération s'est transformée en communauté urbaine au 1er janvier de cette année. C'était sur le point de se faire lors de la précédente parution de notre bulletin et je n'ai rien à ajouter à ce que je disais à cette époque.

Gérard VANDENBROUCKE, président de la Communauté depuis le début de la mandature, a combattu pour cette transformation qu'il tenait pour une évidente nécessité. Cette dernière œuvre accomplie, il nous a quittés le 15 février. Toujours courtois, mais déterminé et tenace, ne lâchant rien même dans le détail, c'était un homme cultivé sans ostentation, respectueux, l'humour au coin de l'œil. Courageux, il avait décidé, c'est certain, de rester debout tant que l'œuvre ne serait pas achevée. Il était de ceux avec qui un fort désaccord n'interdit pas une forte affinité.

À l'unanimité, Jean Paul DURET, maire de Panazol, a été élu à la présidence de la Communauté pour la conduire jusqu'à la fin de la mandature. C'est un choix raisonnable pour la poursuite des affaires dans un climat apaisé pour l'année qui reste à courir.

Lors de la prochaine édition de ce bulletin, nous serons à moins de quatre mois des prochaines élections municipales et je serai tenu à un devoir de réserve. Je ne pourrai donc ne parler que de la pluie et du beau temps. C'est pourquoi, dans cette édition, l'article sur les comptes de la commune, habituel en cette saison, a été complété par une énumération un peu longue, que certains trouveront sans doute fastidieuse. Ils n'auront pas tort mais l'objet est de laisser transparaitre les problèmes auxquels doit s'atteler une municipalité, sans pour autant tout étaler sur la place publique.

Je voudrais ajouter, tant que j'ai encore le droit de le faire, que le refus d'envisager une éventuelle fusion du Vigen et de Solignac, dans le cadre d'une commune nouvelle, a été la déception de cette mandature.
Ce refus était malheureusement dans la ligne des mandatures précédentes qui n'ont pas su réaliser en commun les écoles, le restaurant scolaire, le centre de loisirs, le bâtiment technique. Une logique de chapelle a été préférée à une logique d'aménagement du territoire. Je l'ai dit et je le répète, les générations futures nous le reprocheront. Je forme le vœu que ceux qui conduiront nos communes à l'issue des prochaines élections soient plus clairvoyants.

Bon été (ni trop chaud ni trop sec) et bonnes vacances.

Sommaire

p. 4
Vie municipale & de la commune

p. 19
Nos écoles *cahier spécial*

p. 26
Vie des associations

p. 37
Carnet

Le Vigen Information
Édition printemps-été 2019
En couverture : La savane africaine et les lodges du Reynou (photo Christine Hervy)
Mairie du Vigen
1 place Adrien-Delor (87110) | 05 55 00 51 17
Directeur de la publication
Jean-Claude Chanconie, maire du Vigen
Rédaction
Commission communication, avec la participation des associations (mairie-le-vigen@orange.fr)
Conception graphique | RiaStudio
Impression | l'Atelier Graphique | 05 55 50 68 22
www.ateliergraphique.fr | Imprim'vert

© images | Mairie du Vigen, Fotolia, Pexels, Pixabay, DR
Ne pas jeter sur la voie publique.

Vie municipale & de la commune

Les "Experts Miami"au Vigen !

Les archives des collectivités territoriales, en tant qu'archives publiques, sont soumises à un certain nombre de règles édictées par le service interministériel des Archives de France en matière de tri et d'éliminations.

Elles doivent être conservées pour être consultées pour des besoins administratifs, juridiques ou des recherches historiques. Pour cela, il est nécessaire qu'elles soient bien identifiées et qu'elles soient classées. Elles doivent être regroupées par thème (état civil, élections, bâtiments et biens communaux, voirie...).

À la commune de Le Vigen, depuis quelques mois on se croirait sur le tournage de la série télévisée : les experts à Miami, il ne manque que la plage et les cocotiers !
En effet les agents administratifs, avec l'aide du service des archives départementales, vêtus d'une blouse blanche et dotés de gants chirurgicaux analysent scrupuleusement les documents entassés au grenier de la mairie et appliquent les règles dictées par le ministère pour trier et classer.
Ce travail demande du temps mais aussi de la technique. C'est pour cette raison que la mairie est fermée une fois par mois pour permettre aux agents administratifs de trier, d'éliminer et de classer avec l'aide précieuse de la responsable du service des archives départementales, merci Sylvie !

Le classement des archives implique également l'élimination de certains documents, et à ce jour il en a été éliminé plus de 20 m3 !

Une insertion réussie au restaurant scolaire du Vigen !

Nous avons la joie d'avoir, parmi le personnel du restaurant scolaire, Jessica. Toujours souriante et active, elle fait l'unanimité, tant auprès des enfants que des autres membres du personnel !

Jessica a 28 ans et… trisomie 21…

Grâce à l'association « Trisomie 21 » elle a pu réaliser son projet de travailler dans la restauration scolaire. Les accompagnateurs de l'association l'ont aidée, lors de différents stages, à avoir des comportements adaptés en milieu professionnel et à vaincre sa timidité pour favoriser son intégration dans une équipe. Elle a commencé, en 2013, par travailler 2 jours par semaine au restaurant scolaire, puis 3, puis 4, chaque année elle est montée en compétences et a gagné en autonomie, soutenue par une équipe accueillante. Elle s'épanouit dans son travail ainsi que dans sa vie personnelle, elle pratique le Modern Jazz dans un club de danse !

Médaille militaire

Le 19 mars dernier, à la fin de la cérémonie de commémoration du 57e anniversaire du cessez le feu en Algérie, l'occasion était donnée d'honorer un Vigenois ayant servi la France au cours de ce théâtre d'opérations. Jean Marie Guitard recevait la Médaille Militaire des mains de Jean Claude Trantalaud en présence du maire Jean Claude Chanconie et des nombreux assistants à la cérémonie. Né au Vigen, il intégrait dès ses 18 ans l'entreprise de transports de son père. Mobilisé le 4 mai 1962 dans l'armée de l'air en Allemagne, il rejoignait l'Algérie à Blida au mois de juillet suivant. Affecté à la CRTA 20361 (compagnie de transports) pour les évacuations des matériels militaires appelés à rapatrier la France, il était amené à véhiculer des matériels parfois de grande valeur avec une escorte à minima à travers toute l'Algérie, pas encore totalement pacifiée. Rapatrié le 2 août 1963, il terminait son service militaire à la base aérienne de Romanet. Libéré le 30 octobre 1963 il reprenait son emploi dans l'entreprise familiale.

Vœux au personnel communal

Le vendredi 18 janvier, Monsieur le Maire et les conseillers municipaux ont réuni le personnel communal, autour d'un repas servi au restaurant scolaire, pour le traditionnel échange de vœux ! C'est un délicieux couscous, préparé par le restaurant « Le Marrakech » qui a régalé tous les participants. À l'occasion de ce moment convivial, Monsieur le Maire a remis une médaille du travail au « chef » de la cuisine scolaire, Fabrice Roux. Médaille bien méritée, car Fabrice œuvre depuis 1997 dans les cuisines scolaires ! Il a connu les conditions un peu « spartiates » de l'ancienne cantine ! Depuis la création du nouveau restaurant scolaire, les conditions de travail se sont bien améliorées et la qualité des repas ne cesse de monter en gamme, nul doute que nos petits écoliers vont bientôt lui décerner des étoiles !

Une comédie musicale pour Canal plus est en cours de tournage dans la mairie

Au Vigen, on ne reconnaît plus la mairie. Sur ses murs est écrit Gendarmerie nationale.

Il n'est pas question de changement d'adresse ni de poisson d'avril, mais d'un tournage. Équipe de production, acteurs, figurants, tout le monde est sur le pont pour tourner dans la commune "Rap night", une comédie policière avec Benjamin Siksou.
Hier, les automobilistes qui traversaient Le Vigen n'en ont pas cru leurs yeux, en découvrant que la mairie était reconvertie en... gendarmerie. Renseignements pris, l'explication est simple : le site a été choisi pour le tournage d'un court-métrage, une comédie policière intitulée "Rap night" commandée par Canal plus et réalisée par Salvatore Lista. Une fois la surprise passée, en arrivait une autre : les gendarmes s'exprimaient en slam, mâtiné d'un accent que ne renieraient pas les natifs du 93.
Les rôles principaux sont assurés par Benjamin Siksou, finaliste de Nouvelle star en 2008, acteur et auteur-compositeur-interprète et Solène Rigot.
Le maire et les employés municipaux ont travaillé dans des conditions normales, les comédiens et les figurants ont été ravis de l'accueil qui leur a été réservé. « Que du bonheur, conditions de tournage parfaites, nous n'avons croisé que des gens super-sympas », se félicitait Ludovic Leiba, directeur de la production. Après les crop circles, le rap. Le Vigen est décidément une commune très branchée !
Christian Lainé (28/03/2019)

Le Parc Zoo du Reynou

Chasse aux œufs de Pâques

Cette année encore, vous avez été nombreux à participer à la chasse aux œufs de Pâques au Parc Zoo du Reynou le dimanche et le lundi de Pâques !
Plus de 1 000 œufs colorés avaient été cachés tout au long des 5 kms de sentier de visite et 3 gros lots ont été mis en jeu chaque jour. Les œufs rouges ont tous été trouvés et les gagnants remportent chacun une nuit aux Lodges du Reynou pour 4 personnes avec petits déjeuners. Bravo à tous leurs participants !

Le Parc Zoo du Reynou s'agrandit !

Tous les ans, le Parc Zoo du Reynou accueille de nouveaux pensionnaires, mais cette année, les nouveaux arrivants sont emblématiques! Mais qui sont donc les nouveaux pensionnaires du Parc Zoo du Reynou ?
À vous de deviner !
1 J'ai besoin d'espace. Je suis d'assez grande taille et j'ai besoin d'un vaste territoire. Le Parc Zoo du Reynou a prévu un espace de 2 ha rien que pour moi. Il y a des bassins d'eau naturelle pour que je me baigne et une grotte pour que je me mette au frais. Tout a été pensé et aménagé pour que je me sente bien.
2 J'aime bien le froid. Mais ne vous inquiétez pas, je vais très bien m'habituer au climat limousin. Mes congénères sauvages, nés dans la nature vivent sous un climat plutôt froid mais qui commence à se réchauffer. C'est pourquoi, moi qui suis né en captivité, je me fais leur ambassadeur pour sensibiliser les visiteurs sur notre avenir et inciter les humains à réduire leur impact écologique
3 Je suis blanc. Mon pelage est blanc mais au Parc Zoo du Reynou, j'ai le droit de me salir et l'eau de mes bassins n'est pas chlorée, donc je ne serai peut-être pas blanc lors de notre rencontre ! Qui suis-je ?
Vous avez trouvé ? Oui, il s'agit bien de l'ours polaire. Le Parc zoo du Reynou a été choisi pour accueillir cette nouvelle espèce dans le cadre de sa mission de conservation. Les deux ours polaires arriveront prochainement et seront installés derrière l'enclos des loups, dans la zone Europe.

Plus d'informations : www.parczooreynou.com
Tous les jours de 10h à 19h30 (fermeture des caisses à 18h) jusqu'au 30 septembre.

Kaolin et Barbotine, un festival réservé au moins de 6 ans !

Dans le cadre du festival « Kaolin et Barbotine », qui a eu lieu du 15 au 20 mai, organisé par les centres culturels de la ville de Limoges, Le Vigen a eu la joie de recevoir la compagnie danoise « Madam Bach ».
Pernille Bach et Christian Schroder, directeurs artistiques et interprètes étaient déjà venus au Vigen il y a deux ans pour le plus grand enchantement des enfants. Le spectacle présenté cette année s'intitulait « Grow » « Grandir »...Ils nous ont entrainés sur ce thème grâce à des images riches, des petites histoires et des paysages sonores variés. Il est bien difficile de faire revivre par des mots ces 40 minutes d'images, de gestes et de sons qui ont captivé ce jeune public !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le bassin de la Briance en chiffres...

Il recouvre 620 kms carrés, sur lesquels sont réparties 31 communes. La Briance a 5 affluents principaux et 154 secondaires, ce qui représente 990 kms de cours d'eau !

Comptes 2018 & budget 2019

Le compte de résultat 2018, adopté par le Conseil Municipal est résumé dans les tableaux récapitulatifs (très synthétiques) ci-après avec une comparaison avec l'année 2017.

Commentaires sur les dépenses

- **Charges à caractère général** (eau, énergie, alimentation, fournitures, entretien, prestations, publications, transports, télécommunications, affranchissements, taxes) c'est-à-dire toutes les dépenses de la vie courante. Elles baissent légèrement. L'ensemble des postes qui composent ce chapitre est stable, à l'exception de l'entretien et de la maintenance qui augmentent fortement (et qui augmenteront encore dans l'avenir) et des frais en relation avec l'école qui diminuent de façon significative à la suite de la fermeture de Puy Méry d'une part, et du retour à la semaine de 4 jours d'autre part.
- **Autres charges de gestion courante** (indemnités, redevances, missions, pertes de créances, contribution à des organismes de regroupement, subventions versées ...). Ces charges restent stables globalement. Une baisse des contributions aux organismes de regroupement (SIVOM et SIVU) est compensée par une hausse des diverses subventions versées.
- **Les charges de personnel augmentent de 2,19%.** En fait, à la suite de départs (retraite et démission) non remplacés, la charge des personnels titulaires baisse. Par contre pour les agents en maladie, la commune, contrairement, au secteur privé, continue à verser les salaires et charges des agents en arrêt (50% environ lui sont remboursés par ses assurances) et supporte en sus le coût des éventuels personnels engagés en remplacement. D'où cette augmentation du chapitre.
- **Les charges financières baissent de 8,6%.** C'est le simple effet mécanique de la baisse progressive des intérêts des emprunts contractés mais qui est compensée par l'augmentation équivalente du remboursement en capital dans le budget d'investissement.
- **Les charges exceptionnelles tombent de 4 722 à 50 €** mais compte tenu de leur caractère aléatoire c'est sans signification.

Commentaires sur les recettes

- **Produits des services du domaine** (concessions dans le cimetière, concessions à des organismes, revenus des immeubles...). Ils enregistrent une augmentation de 11,30% due pour l'essentiel à l'augmentation de l'effectif des élèves et de la fréquentation des services périscolaires.
- **Les impôts et taxes** (taxe d'habitation, taxes foncières, taxes diverses, fonds de péréquation, compensation de la Communauté...) augmentent de 6,42%. Les taxes d'habitation et foncières représentent 80% du total des impôts et taxes. Elles sont le produit de trois éléments :
  - l'augmentation de la valeur des bases, décidée par l'administration fiscale, qui est de l'ordre de l'inflation ;
  - l'augmentation des taux décidée par la commune ;
  - la croissance du « parc » du fait des nouvelles constructions.
- **Dotations, subventions, participations** (dotations et participations de l'État et du Département, compensations de l'État...). Ces dotations baissent

Fonctionnement	2017	2018	Évolution	
Dépenses				
Charges à caractère général	335 243	330 404	-4 839	-1,44%
Autres charges de gestion courante	267 361	267 423	62	0,02 %
Charges de personnel	709 349	724 909	15 560	2,19%
Charges financières	44 671	40 830	-3 841	-8,60%
Charges exceptionnelles	4 722	50	-4 672	NS
Totaux des charges réelles	**1 361 346**	**1 363 616**	**2 270**	**0,17%**
Amortissements	14 805	13113	-1692	-11,4%
Total des dépenses	**1 376 151**	**1 376 729**	**578**	**0,04%**
Recettes				
Vente de produits et service	186 340	207 399	21 059	11,30%
Impôts et taxes	1 128 051	1 200 462	72 411	6,42%
Dotations, subventions, participations	211 449	204 619	-6 830	-3,23%
Autres produits de gestion courante	25 434	16 692	-8 742	-34,37%
Produits financiers et exceptionnels	23 903	10 371	-13 532	-56,61%
Atténuation de charges	23 997	71 500	47 503	198,00%
Total des recettes	**1 599 174**	**1 711 043**	**111 869**	**7,00%**
Résultat	**223 023**	**334 314**	**111 291**	**49,90%**
Situation hors amortissements et exceptionnels				
Dépenses	1 356 624	1 363566	6 942	0,51%
Recettes	1 575 271	1 700 672	125 401	7,96%
Résultat	**218 647**	**337 106**	**118 459**	**54,18%**

de 3,23%. Cette baisse est principalement due à celle des dotations de l'État. Au total, sur plusieurs années, notre dotation annuelle de l'Etat aura baissé de 100.000 euros environ. En fait l'État ne diminue plus son budget consacré à la dotation des collectivités territoriales mais la répartition entre les collectivités est recalculée chaque année. Pour certaines collectivités la dotation augmente ; Le Vigen fait partie de celles pour lesquelles elle baisse.

- **Autres produits de gestion courante.** C'est pour l'essentiel le revenu des immeubles. Ces produits baissent de 34,37% du fait de plusieurs vacances entre deux locations suite à des départs de locataires, et, pour l'un des logements, une vacance longue pour remise en état.
- **Produits financiers et exceptionnels.** Ils baissent de 56,61% mais compte tenu de leur caractère aléatoire c'est sans signification.
- **Atténuations de charges.** Elles augmentent de 198%. C'est en grande partie dû au remboursement partiel par les assurances des rémunérations des agents en arrêt maladie.

En résumé, hors amortissements qui sont des jeux d'écriture et hors produits et charges exceptionnels qui sont aléatoires, les dépenses augmentent de 0,51% et les recettes de 7,96%.
Le résultat passe de 218.647 euros à 337.106 euros en augmentation de 54,18%.

Cela donne une marge brute de 19,8% contre 13,8% en 2017. Il faudrait maintenir ce taux dans les années à venir pour assurer le financement des investissements nécessaires.

Note : Si l'on compare ce document 2018 à celui publié l'an passé pour 2017 on constate que les totaux de dépenses et de recettes pour 2017 sont les mêmes dans les deux documents (ce qui parait indispensable) mais qu'il y a des différences de ventilation et de valorisation du résultat. Ces différences sont dues à un changement de méthode de comptabilisation et 2017 à été reventilé, dans ce document, selon la méthode 2018 pour permettre la comparaison.

BUDGET 2019

Le budget 2019 a été établi, comme chaque année, en retenant les options pessimistes qui maximisent les dépenses et minimisent les recettes. Cela pour respecter le principe de prudence et rester à l'équilibre dans le plus mauvais des cas. Les dépenses réelles prévues s'élèvent à 1.393.530 euros et les recettes réelles prévues à 1.586.225 euros d'où un excédent de 192.695 euros (contre 143.751 euros prévus au budget 2018).

Les éléments essentiels qui structurent le budget 2018 sont les suivants :

- Une baisse de 4.000 euros des dotations de l'État.
- Une hausse des participations (syndicats intercommunaux, centre de loisirs, etc.).
- Une stabilisation des dépenses de personnel.
- Une stabilisation de la charge de la dette.
- Une stabilisation des charges à caractère général.
- Une revalorisation des bases fiscales de 0,28% (revalorisation des bases et croissance du parc) sans augmentation des taux. La commune maintient sa pression fiscale, toujours largement plus basse que la moyenne de la Communauté.

Note : Afin d'éviter les « fake news » il convient de noter que le maire qui a proposé de ne pas augmenter les impôts cette années ne l'a pas fait pour des raisons électorales puisqu'il ne se représente pas aux prochaines élections.

INVESTISSEMENT

Sur le plan purement matériel, l'année 2018 peut être considérée comme une année creuse pour l'investissement. L'aménagement de la mairie, celui de Puy Méry, la rénovation de la salle polyvalente, le nouveau cimetière, ont pris beaucoup de retard. Les incertitudes sur la transformation de Limoges Métropole en communauté urbaine et les transferts de compétence associés, les délais nécessaires à la préparation administrative des dossiers et à la recherche des subventions, des problèmes de personnel ont retardé le démarrage matériel des chantiers.

La situation des projets prévus est maintenant la suivante (au moment où paraissent ces lignes certaines opérations sont en cours, voir terminées) :

- Les travaux de la deuxième tranche de rénovation du lotissement des Farges doivent être terminés au premier semestre 2019. Ces travaux sont à la charge de Limoges Métropole (assainissement, eaux pluviales, voirie), de la Saur (eau potable), du SEHV (réseaux), de la commune avec subvention du Conseil Départemental (éclairage public).
- La modernisation de l'éclairage public doit être terminée elle aussi au 1er semestre 2019. Elle comprend :
  - La suppression des boules et la mise en place de LED dans les lotissements.
  - L'extension de l'éclairage de l'allée des Pommiers.
  - L'extension, à l'ensemble de la commune, de la réduction de l'éclairage nocturne telle qu'elle se fait déjà au nord de la commune. Certains points ne seront pas concernés pour des raisons de sécurité ou de coût.
- L'aménagement du site de Puy Méry est en voie d'achèvement.
- La maison dite « Chausse », avenue Saint-Théau, a été achetée. Elle était destinée aux associations mais des éléments nouveaux pourraient conduire à modifier le projet.
- L'appel d'offre pour la modernisation de la mairie a été lancé et les travaux auraient dû démarrer au second trimestre 2019. Les conséquences indirectes de l'obligation de dématérialiser les appels d'offres vont nous faire perdre trois mois.
- La suppression du transformateur de la place de la Briance rencontre quelques difficultés qui devraient être réglées pour la fin de l'année.
- Les travaux de modernisation de la salle polyvalente doivent être terminés dans l'année pour ce qui concerne le chauffage et l'acoustique.
- L'opération de reprise des tombes au cimetière est en cours et durera environ trois ans.
- L'extension du cimetière n'est plus de la compétence de la commune. Limoges Métropole l'a reprise en l'état ou elle était au 1er janvier 2019 (appel d'offre prêt à être lancé) et doit poursuivre l'opération mais le transfert de compétences entrainera aussi un retard.
- La révision générale du PLU, qui est aussi de la compétence juridique et administrative de Limoges Métropole, est également lancée. Le cabinet d'étude a été nommé et les premières réunions de travail ont eu lieu. C'est une opération de trois ans au minimum.
- Le projet « Ecole Numérique Innovante » de la commune et des enseignants a été retenu par l'Education Nationale. Le matériel est commandé pour mise en place à la prochaine rentrée scolaire.
- Les travaux de la salle périscolaire, au-dessus de l'école maternelle, doivent commencer au 2ème trimestre.
- Une étude a été commandée pour une éventuelle chaufferie bois.
- Un programme de travaux a été lancé :
  - Réfection progressive des salles de l'école primaire, du petit patrimoine (puits, lavoir, fontaine, etc.), des vestiaires du foot, du portail du cimetière, du portail des locaux techniques.

- Fleurissement, aménagements de sécurité, etc.

• Enfin nous espérons la validation finale du projet de construction de 16 logements sociaux au jardin public face à la mairie. Pour ce projet nous devrions contribuer, à hauteur de 200.000 euros par un fonds de concours, à financer par un emprunt du même montant, sur 10 ans, dont le remboursement sera couvert par les taxes locales afférentes à ces logements.

Simultanément à ces investissements, purement matériels, la commune poursuit la modernisation et la mise aux normes de son fonctionnement. Il s'agit là d'opérations généralement moins onéreuses sur le plan matériel mais très coûteuses en temps.
Ces dernières années nous avons structuré le fonctionnement des services ; cela a pu donner lieu à quelques conflits et aussi quelques abus. Il reste des points à régler mais nous avons maintenant un règlement intérieur qui définit clairement les droits et devoir de chacun et le temps de travail dû est respecté. Nous avons une grille d'évaluation et de fixation des indemnités des agents dont les règles sont claires et entrent, depuis le 1er janvier dernier, dans le cadre du régime indemnitaire obligatoire dit « RIFSEEP ». Nous avons un organigramme. Le document unique relatif à la sécurité et à la santé est en place.
Nous devons maintenant nous attaquer au RGPD (Règlement Général de Protection des Données) qui est obligatoire.
Nous devons remettre à niveau notre système téléphonique onéreux et complètement dépassé.

Il y a aussi les opérations qui ne seront pas terminées ni même commencées d'ici la fin de la mandature :
Avec quelques décennies de retard (mais quand on fait le tour des mairies nous ne sommes pas les seuls) nous avons engagé, avec l'appui du service des Archives Départementales, la remise en ordre des archives de la commune. C'est pour cela que régulièrement la mairie est fermée pour la journée. L'opération prendra encore de nombreux mois.
Nous avons entrepris, pour l'instant assez timidement, de mettre de l'ordre dans le cadastre où certaines opérations n'ont pas été régularisées, elles aussi depuis plusieurs décennies. C'est un travail de fourmis dont nous serons obligés de laisser l'essentiel à la prochaine mandature.
Nous devons revoir notre système de communication qui ne fonctionne pas de façon satisfaisante.
Faute d'avoir été entendus par le Conseil Départemental nous avons, pour l'instant, abandonné le projet de moderniser nos logiciels de gestion qui sont complètement obsolètes. Nous n'avons pas aujourd'hui les moyens financiers de faire cavalier seul.
Nous avons mis en attente le projet GED (Gestion Electronique des Documents) qui nous aurait permis des gains de temps, d'efficacité, de sécurité dans les tâches administratives. Cette mise en attente n'est pas due à un problème de financement mais à un problème de temps.

AGAPES DES SAGES 2019 : INSCRIVEZ-VOUS !

Si vous êtes nés avant le 31 décembre 1950, la commune, depuis quelques décennies organise un repas ou offre un colis à ses aînés. **Cette année, le repas a lieu le dimanche 24 novembre 2019 à 12h, Salle polyvalente.** Merci de bien vouloir retourner en mairie le coupon ci-dessous afin de nous faire connaître votre choix.

Bulletin d'inscription

À remettre à l'accueil de la mairie avant le 13 octobre 2019

☐ Monsieur ☐ Madame (Nom, prénom)

Adresse

Téléphone fixe

Téléphone portable

☐ Participera(ont) aux Agapes des Sages — Nombre de participants ☐ 1 ☐ 2

Préfère(nt) recevoir le colis ☐ 1 personne ☐ 2 personnes

☐ Ne participera(ont) pas aux Agapes des Sages 2019 et ne souhaite(n) pas le colis

Travaux

Révision du PLU

La commune du Vigen a engagé la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Quel est le rôle du PLU ? Ce n'est pas simplement de décider si telle parcelle est ou n'est pas constructible. Le PLU analyse le territoire, examine ses opportunités et ses contraintes géographiques, environnementales, économiques, humaines, démographiques, historiques, patrimoniales... À partir de l'analyse de l'existant et des contraintes règlementaires qui orientent l'avenir, le PLU définit le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) pour la décennie (ou un peu plus) à venir. Dans le cadre de ce projet, des orientations d'aménagement sont définies sur des secteurs plus ou moins grands de la commune : secteurs majoritairement agricoles, secteurs plutôt dévolus à l'urbanisation, secteurs réservés aux activités économiques d'un certain type, secteurs protégés sur le plan environnemental, etc. À l'intérieur de chaque secteur le type d'aménagement est précisé ; par exemple sur un secteur urbanisable le PLU précise si l'habitat est dense, en lotissement, linéaire et qu'elles sont les règles à respecter. Le PLU doit en outre respecter les lois, bien évidemment, mais aussi des règlementations établies par des instances supérieures telles que, par exemple, le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) ou le PLH (Plan Local de l'Habitat).
Pour ce qui est de son élaboration nous sommes dans une situation intermédiaire. La compétence PLU relève de Limoges Métropole et c'est un PLU intercommunal qui devrait être établi. Toutefois la compétence ayant été attribuée à Limoges Métropole alors que plusieurs communes étaient en cours d'élaboration de leur PLU, il a été décidé de laisser poursuivre toutes les communes qui avaient engagé leur démarche et de reporter à une date, sans doute assez lointaine, la réalisation du PLU intercommunal. Notre PLU est donc placé sous la responsabilité administrative et règlementaire de Limoges Métropole mais c'est la commune qui l'élabore avec l'appui d'un cabinet spécialisé et bien sûr de Limoges Métropole.
Nous en sommes au début ; la démarche va durer trois ans au minimum et pour parler de ce qui intéresse en premier lieu les habitants, nous sommes encore loin de décider si telle ou telle parcelle est constructible ou non. En attendant c'est le PLU actuel qui s'applique.

Recensement militaire ou recensement citoyen obligatoire

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire. La démarche peut se faire :

- En mairie : l'enfant doit être muni de sa pièce d'identité justifiant de sa nationalité française et du livret de famille à jour.
- Sur internet : Service en ligne, service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des pièces à fournir.

ATTENTION !

POUR ÊTRE INSCRIT D'OFFICE SUR LA LISTE ÉLECTORALE LE JEUNE DOIT AVOIR EFFECTUÉ SA JOURNÉE DE CITOYENNETÉ.

En cas de doute se renseigner en mairie et s'incrire volontairement sur la liste électorale.

Suite du recensement

- Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).
- Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.
- Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

À savoir : si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la JDC, il peut présenter dès le recensement un certificat médical précisant qu'il est inapte à y participer.

Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- De ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- De ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

ma JDC.fr

Avant rénovation

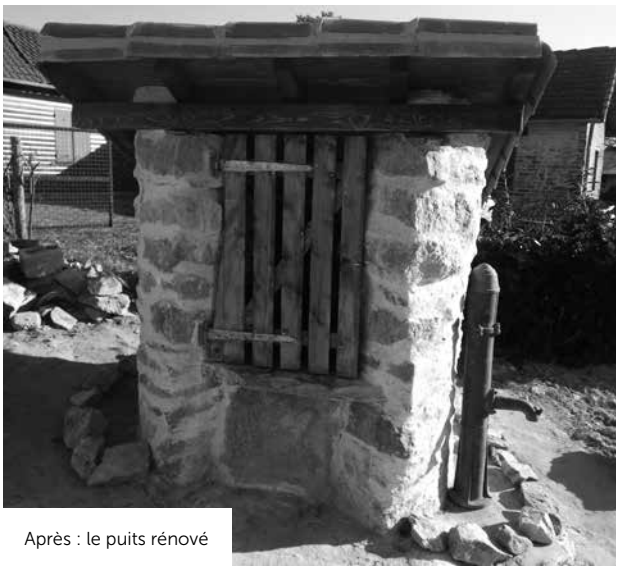

Après : le puits rénové

Site du Puy-Méry : les nouveautés

Sur le stade du Puy Mery, un espace créé pour tous. Un terrain stabilisé permettant de jouer au foot, au basket et aussi à la pétanque…

Au-delà de cet espace convivial, il s'agissait aussi et surtout de sécuriser l'ancienne école du Puy Mery par l'installation de clôtures sur l'ensemble du site et de construire des places de parking indispensables.
À noter également l'installation de deux aires de jeux supplémentaires pour les enfants, bancs supplémentaires et tables de pique-nique
De plus, un budget de 8000 euros a été voté en conseil municipal pour l'étude de l'aménagement de la salle du Puy Méry, ainsi qu'un budget de 5000 euros pour l'aménagement des sous-sols de la salle.
Nous tenons à remercier les agents techniques de la commune pour l'excellent travail réalisé y compris aux abords du terrain du Puy Mery. L'été est là, profitons en !

Souvenirs

Il y a à peine 50 ans, le robinet sur l'évier a remplacé le seau et « lo couaido din lo bochio ».

En souvenir de ce temps, et pour sauvegarder notre patrimoine, nous venons de restaurer le puits du Bas Texon par l'intermédiaire de l'association ALEAS (association qui a pour but de favoriser le retour à l'emploi pour un public en difficulté d'insertion).

Cette restauration nous rappelle le temps :
- où l'on faisait attention à l'eau car il fallait la puiser avec le seau ;
- où l'on ne polluait pratiquement pas (seul produit : le savon). On lavait la vaisselle à l'eau chaude et, ensuite, cette eau était réutilisée pour la baccade du cochon, etc…

Nous n'allons pas refaire l'histoire, MAIS, la pénurie d'eau a été classée en 2019 par le forum économique mondial comme l'un des plus grands risques mondiaux, en termes d'impact potentiel pour la prochaine décennie.

Aux Farges les travaux sont finis

Futur réseau de transports urbains de la Communauté Urbaine Limoges Métropole.

Du 15 avril au 17 mai a eu lieu l'enquête publique concernant le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de Limoges Métropole dont le sujet central (mais pas unique) est l'organisation des transports en commun de demain.

Certains d'entre vous ont peut-être apporté leur contribution à cette enquête.

Le réseau de transports en commun, qui résultera de ce PDU, ne sera achevé qu'au cours de la deuxième moitié de la prochaine mandature. Il s'agit d'une restructuration complète. **Dans ses grandes lignes sa structure est la suivante :**

- Une épine dorsale constituée de deux lignes BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) : une ligne Baubreuil – Pôle Hospitalier et une ligne Val de Laurence – Panazol. Les deux lignes se croisent place d'Aine. Elles sont partiellement en site propre. Leur fréquence en heure de pointe est de 6 à 8 minutes. L'amplitude horaire est étendue.
- Les lignes actuelles de trolley sont dans l'ensemble conservées avec quelques modifications.
- Une ligne de rocade fait le tour de Limoges.
- Le site de Churchill disparait et les lignes radiales secondaires ne pénètrent plus dans limoges. Elles sont remplacées par des lignes complémentaires de rabattement sur le BHNS, sur les lignes de trolley, sur la ligne de rocade. Les horaires des lignes de rabattement sont revus et amplifiés.
- La fréquence des lignes pendulaires (lignes complémentaires dont les horaires sont adaptés aux horaires de travail ou aux horaires scolaires) est améliorée.
- Des parcs relais entourent Limoges et son situés sur les lignes BHNS, trolley et rocade.
- Les lignes de transport à la demande (Télobus) sont rabattues sur le BHNS, sur les lignes de trolley, sur la ligne de rocade, sur les lignes TER SNCF. Les circuits et les horaires sont revus et améliorés.
- Autre point, qui n'est pas complètement en lien avec la géographie du réseau, la traction électrique est largement étendue.

Pour ce qui est du Vigen (et de Solignac) l'actuelle ligne 44 ne relie plus la commune au centre de Limoges mais rabat sur la ligne 4 de trolley à Saint Lazare. Par contre le nombre de rotations est multiplié :

- Vers Limoges : 4 services le matin, 1 service le midi, 1 service le soir.
- Depuis Limoges : 1 service le matin, 1 service le midi, 4 services le soir.
- Pour le transport à la demande (Télobus) le rabattement se fait, selon le cas, sur le bourg du Vigen (correspondance avec la ligne 44), sur la gare de Solignac le Vigen (correspondance avec le TER), sur Saint Lazare (correspondance avec la ligne 4). Les horaires sont adaptés.

Petite enfance

Salle de motricité

RAM Croque lune

Actualités

Temps d'accueil collectifs enfants et assistants maternels à l'ALSH de Solignac, sur inscriptions un vendredi par mois, ouverts aux assistants maternels et enfants :
28 juin / 27 septembre / 18 octobre
29 novembre / 20 décembre

Ateliers de motricité au gymnase de Boisseuil en périodes scolaires sur inscriptions :

- Ouverts aux assistants maternels, aux enfants et aux parents, les mardis matins de 10h à 11h15. Une psychomotricienne interviendra cette année sur plusieurs séances.
- Réunion RAM/ EAJE/ Psychomotricienne : jeudi 13 juin 20h30 au RAM.

Éveil musical à l'ALSH de Solignac ouvert aux assistants maternels et enfants : vendredi 28 juin de 10h à 11h sur inscriptions.

Journée Nationale des Assistants Maternels 2019 : vendredi 15 novembre à Isle en soirée. Intervention de Véronique Poison sous forme de spectacle humoristique.

Noël du RAM : mardi 17 décembre au gymnase de Boisseuil
Ouvert aux assistants maternels, enfants et parents.

Temps de permanence ouverts aux futurs parents, parents, assistants maternels, candidats à l'agrément…
Lundi : 13h-18h Mercredi : 8h15-12h
Jeudi : 13h-18h Vendredi : 13h-17h
Animatrice : Sandrine MIRAMONT
Téléphone : 05 55 58 83-06
Courriel : ram@mairie-boisseuil87.fr

Halte-Garderie 1,2,3 soleil

Vous recherchez pour vos enfants de 2 mois et demi à 6 ans un accueil occasionnel ou une garde pour les vacances scolaires, n'hésitez pas à nous contacter :
Tous les mercredis de 8h30 à 11h30, en alternance entre le RAM de Boisseuil et la Halte-garderie 1-2-3 SOLEIL, deux professionnelles accueillent dans un espace de jeu, d'écoute et de bienveillance les enfants de 0 à 5 ans accompagnés de leurs parents ou futurs parents.

Contacts

MULTI-ACCUEIL 1, 2, 3, SOLEIL
Avenue de Saint-Éloi
87110 Solignac
05 55 58 66 69 / 123soleil@mutualitelimousine.fr

En bref

Le coupon de réduction inséré dans ce journal est valable jusqu'au 15 juillet 2019

Carrefour Express

Ça y est, tous les commerces de la place de la Briance sont occupés !
En effet, Géraldine LUCAS est la gérante du nouveau magasin Carrefour Express qui a ouvert ses portes le 13 mars 2019. Géraldine vient tout droit du Pays Basque, et a déjà passé 20 ans dans le commerce. Elle est aidée de Anne et Jordan, jeune équipe dynamique !Ils vous accueillent de 8 à 20 heures du lundi au samedi et de 9 à 13 heures le dimanche. Sur plus de 200 m2, vous pouvez trouver 3500 références, dont des fruits et légumes frais ; la cuisson du pain et des viennoiseries est terminée sur place plusieurs fois par jour. Le gaz est aussi à votre disposition (Carrefour et Primagaz), et enfin, vous pouvez user (et abuser) du Relais Colis (Mondial relais). Vous cherchez un article que vous ne trouvez pas en rayon ? Pas de panique ! Il vous suffit de le demander, et, s'il est présent chez Carrefour, il vous sera fourni dans quelques heures !
À n'en pas douter, cette dernière échoppe vient compléter idéalement notre bourg pour subvenir à vos besoins !

Et aussi...

En plus du Carrefour Express, dans le bourg, deux autres enseignes se sont ouvertes dans la zone commerciale du Bas Faure : **Marie Blachère et Le Marché de Léopold.**

Atelier mémoire

La convention entre les communes de Condat-Sur-Vienne, Solignac et le Vigen engage le CCAS de Condat à tenir des Ateliers mémoire.
Ils se déroulent :
- les lundis après-midi à Condat ;
- les 2e et 4e mardis après-midi à Solignac ;
- les 2e et 4e jeudis après-midi au Vigen (pour l'instant, salle ex Coop).

Ces rendez-vous (gratuits) rassemblent, au Vigen, une vingtaine de personnes ; les dames sont en très grande majorité...
La "prof" n'est autre que Isabelle Senigou, que beaucoup d'entre vous connaissent, puisqu'elle porte aussi les repas à domicile.
Pendant 2 heures, elle propose des exercices très ludiques qui font travailler la mémoire, le déplacement d'un hémisphère du cerveau à l'autre, etc. Ensuite vient la correction. Une erreur ! Rien de grave ! D'abord, tout le monde en fait, et ensuite, personne ne juge personne !

Service de portage des repas à domicile

Depuis plusieurs années un service de portage de repas à domicile existe au Vigen, essentiellement pour des personnes âgées.
Ce service, qui fonctionne sur Condat, Solignac et Le Vigen est assuré par le CCAS de Condat dans le cadre d'une convention passée avec les trois communes.
Le service est en liaison froide. Les repas sont confectionnés par le service restauration municipale de Condat pour les jours de semaine et par le Centre Hospitalier Esquirol pour le week-end et les jours fériés.
En 2018 le service a livré 8410 repas (3341 à Condat, 1890 à Solignac et 3179 au Vigen).
Chaque repas a été facturé 8,00 euros au bénéficiaire.
Le service équilibre ses comptes grâce à la subvention que verse chaque commune au prorata du nombre de repas livrés sur son territoire. Pour Le Vigen cette subvention s'élève pour l'année 2018 à 14.433 euros.

Rangement des poubelles

Lorsqu'on se promène dans la commune, on constate qu'en de nombreux endroits les poubelles restent en permanence sur le bord de la route, sur la propriété mais en limite. Sur l'habitat ancien, notamment dans le bourg rentrer ses poubelles est parfois compliqué. Sur l'habitat récent c'est plus difficile à admettre.
Sur le plan esthétique ces poubelles en bord de route, avec parfois en arrière-plan un terrain pas très bien entretenu, ne donnent pas une image très flatteuse de notre commune.
Sur le plan règlementaire, les propriétaires ou locataires sont dans leur droit même si on peut regretter un manque de citoyenneté.
Sur le plan responsabilité il peut y avoir des problèmes. Ces poubelles ont une excellente prise au vent et, par grand vent justement, se retrouver sur la rue. En cas d'accident la responsabilité du titulaire de la poubelle sera donc engagée.
Le plus simple, s'il est difficile de mettre les poubelles dans un autre endroit, serait de les cacher, et en même temps les protéger, par une petite haie ou une petite clôture discrète et sympathique.

Un seul numéro pour toute information en droit du travail des services de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine

Les services des renseignements de la DIRECCTE donnent des informations juridiques générales relatives au Code du Travail, aux Conventions Collectives et à la Jurisprudence Sociale.
Ces informations concernent l'ensemble des secteurs d'activité et portent notamment sur le contrat de travail (formation, exécution, rupture), le salaire, le règlement intérieur et le droit disciplinaire, la durée du travail, les repise et les congés payés, la médecine du travail, les statuts spécifiques (assistantes maternelles, particuliers employeurs...).
Les services renseignements en droit du travail informent, conseillent et orientent les salariés et les employeurs du secteur privé.
Ce service n'intervient pas pour les éventuelles demandes d'intervention en entreprise qui relèvent de la compétence des sections d'Inspection du Travail, régler les litiges qui relèvent de la compétence des Conseils des Prud'hommes, constituer votre dossier prud'homal, calculer vos droits au chômage, indemnités de rupture de contrat, renseigner sur les contisations sociales.

Pour toute information
08 06 000 126 (prix d'un appel local)
Les après-midi des lundis, mardi, jeudis et vendredi de 13h30 à 16h. La prise de rendez-vous est possible les matins des lundis, mardis, mercredi et vendredi de 9h à 11h en se connectant sur www.nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr ou au 05 55 11 66 00.

PLIE
Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a pour but

de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes exclues du monde du travail.
Ses missions :
- Élaborer des parcours individualisés d'insertion professionnelle avec un interlocuteur unique,
- Agir auprès de publics en difficulté (RSA, chômeurs longue durée, jeunes sans qualification, parents isolés, etc.),
- Favoriser les partenariats et coordonner l'action des organismes spécialisés,
- Rapprocher les acteurs de l'insertion et les entreprises,
- Coordonner l'engagement des collectivités territoriales relatif à la mise en œuvre de la clause de promotion de l'emploi dans le cadre des marchés publics.

Un accompagnement individuel à chaque étape, votre référent de parcours vous accompagne.
Si vous êtes intéressé, prendre contact avec le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) Limoges Métropole - Communauté Urbaine
19, rue Bernard Palissy - CS 10001-
87031 Limoges Cedex 1
Tél. 05 55 45 78 90
insertion-plie@limoges-metropole.fr

Si vous rencontrez des difficultés de mobilité, le référent de parcours de la commune se déplace en mairie afin de vous rencontrer. Au préalable, vous remplirez en mairie une fiche de liaison, afin que la mairie transmette votre dossier au PLIE et que le référent de parcours fixe un rendez-vous.

Inscriptions sur les listes électorales

Avec la mise en place du Répertoire Électorale Unique (REU), en janvier 2019, les modalités d'inscriptions sur les listes électorales ont changé.
Ce REU géré par l'INSEE permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. À compter de 2020, les électeurs pourront en effet s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin.
De plus, avec la mise en place du REU, un nouveau service destiné à tous les électeurs est accessible sur Service-Public.fr (voir lien ci-dessous), qui permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter.
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687

La Follembûche Festival "Opération Opérette" 2019

C'est le joyeux nom d'une association de chanteurs et de comédiens professionnels Haut-Viennois dont l'objectif est de promouvoir l'opérette, et plus largement le théâtre musical, en amenant le public dans des lieux divers, insolites et non conventionnels ! Un premier Festival a eu lieu en 2018, dans plusieurs communes de la Haute-Vienne, dont Solignac et le Vigen, et a rencontré un réel enthousiasme partagé par les artistes et le public. La deuxième édition aura lieu du 24 août au 6 septembre. **Programme et infos :**
Facebook : La Follembûche

« Nuits de la Guitare du Vigen »

Pour célébrer sa 10e édition, la programmation des concerts « Nuits de la guitare du Vigen 2019 », est ancrée autour de la guitare classique où se côtoient différents modes d'expression musicale tels que les musiques du monde, le baroque et la musique classique. Comme chaque année dans le cadre du stage et du festival de « Guitare en France », des concerts variés et de très haute qualité auront lieu au Château de Ligoure et à l'église Saint Mathurin du Vigen du vendredi 2 au samedi 10 août à 21h. La série de concerts 2019 fait honneur à Carel Harms le « Professeur Soleil » de Guitare au Conservatoire Supérieur de Paris, pour fêter ses 80 ans.

Infos et programme
www.guitarenfrance.org

Accueillir un lycéen étranger avec l'association CEI (Centre d'Échanges Internationaux)

Cette association, loi 1901, recherche des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française. Pendant toute la durée de leur séjour, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement.

Pour tout renseignement :
Magali Guinet
magali@cei4vents.com

Accueillante familiale

Laura Faucher est accueillante familiale agréée pour personnes âgées ou plus de 60 ans par le Conseil Départementale de la Haute-Vienne, sur la commune du Vigen.
"Je dispose d'une chambre de 16m², incluant salle de bain privative (douche, wc, lavabo). Une chambre tout confort avec TV (possibilité d'apporter son mobilier personnel), cette chambre donne sur un petit salon pour les accueillis et leur famille. Dans une très grande maison, entourée d'un parc verdoyant de 5000m². Une grande cuisine est le centre de cette maison pour se retrouver dans des moments conviviaux, de partage et d'échange. Je propose une vie familiale et conviviale, au sein d'un foyer chaleureux à la campagne, au calme mais proche de toutes commodités. Dans une démarche bienveillante et humaine, j'ai comme projet de maintenir l'autonomie de la personne, tant sur le plan physique que physiologique comme le maintien des liens sociaux (cinéma, théâtre, club du 3e âge...) et familiaux. Je dispose d'un agrément pour l'instant mais un deuxième agrément serait à venir pour juillet avec une chambre de 21m² pour accueillir une personne seule ou un couple". **Contact : 06 02 23 47 24.**

Défibrillateur

Le défibrillateur a déménagé à l'entrée de la salle polyvalente, Place de la Briance.

Nos écoles
cahier spécial

Le prix Lire et faire lire

Cette année encore, tous les élèves de l'école élémentaire ont participé au prix Poésie « Lire et faire lire ».

Colette, Martine, Anita, Pascale, Denise, de l'association « Culture et Loisirs Val de Briance, section bibliothèque » sont venues à l'école pour nous lire les poèmes des quatre livres du concours.

- "Le sous-marin de papier", Werner Lambersy, ill. Aude Léonard, Motus, 2017
- "La vie ne me fait pas peur," Maya Angelou, Seghers jeunesse - Bilingue - 2018
- "Une histoire grande comme la main", Anne Herbauts, Casterman, 2018
- "Poèmes pour affronter le beau temps", Pierre Soletti, Le port a jauni, 2017.

Juste avant les vacances de février, les élèves des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2, se sont rendus à la mairie pour voter. Chacun avait sa propre carte d'électeur !
« Il fallait prendre les bulletins (au moins 2) et une enveloppe. Ensuite, on allait dans l'isoloir pour mettre le bulletin de notre livre préféré dans l'enveloppe. Puis, on montrait notre carte d'électeur pour pouvoir glisser notre enveloppe dans l'urne. On signait.
Et, on avait un petit chocolat !
À la fin, on a fait le dépouillement. Il y avait des enfants qui avaient mis plusieurs bulletins dans l'enveloppe ! On n'a pas pu compter leur vote ! »
C'est "La vie ne me fait pas peur" qui a obtenu le plus de points pour les classes de CP, CE1 et CE2.
Et c'est aussi le lauréat du 17e Prix Poésie des lecteurs "Lire et faire lire" !

La classe de CE2-CM1 de Mme Clavaud

Les CE2 se sont rendus à la piste de Feytiat pour participer à l'Ekiden qui est un relais par équipes.

Les enfants devaient parcourir entre 800 et 1600 mètres. Ensuite, ils ont pu participer à des ateliers avec des parcours de motricité ou des jeux de lancers ou de courses. Le soleil était au rendez-vous, tout était réuni pour passer une belle matinée d'athlétisme !
Les enfants sont maintenant entrés dans un projet global de travail autour du temps qui passe puisqu'ils vont partir début juin, dans le cadre de la classe de découverte, visiter 3 châteaux de la Loire, et non des moindres, Chenonceau, Chambord et la demeure de Léonard de Vinci.

Challenge anti-gaspi

Un challenge est organisé par Limoges Métropole afin que les enfants des écoles prennent conscience de l'importance de limiter le gaspillage.
Dans un autre registre, les conséquences de cette action devraient être de raccourcir la chaîne d'approvisionnement alimentaire en facilitant l'installation de futurs maraîchers sur notre secteur. Les communes concernées sont Panazol, Rilhac-Rancon, St-Gence et Le Vigen.
Une première pesée des déchets, après le repas, a été effectuée courant mars 2019, et la seconde le 6 juin 2019.
L'école ayant le plus diminué le volume et la quantité de leurs résidus, entre ces deux dates, sera déclarée vainqueur de ce défi (à l'heure où nous imprimons ce bulletin municipal, les résultats ne sont pas encore connus).
Entre temps, chaque restaurant scolaire aura tout mis en œuvre pour réduire le poids des détritus, de façon à gagner ce challenge. Une récompense financière sera attribuée aux communes qui devront l'investir dans des solutions d'économie de leur choix. Quant aux enfants, ils recevront une récompense en nature, choisie par la municipalité.
Après avoir rencontré tous les enfants, le constat est simple : C'EST LE VIGEN QUI VA GAGNER !!!

Voyage dans le temps

Classe découverte des classes de CP, CE1 et CE2 de Mmes Marrou et Roby

Au programme :

- Jeux en bois : les élèves ont pu essayer des jeux en format géant et se mesurer les uns aux autres dans un concours de billard hollandais !
- École de Tour Nivelle : un retour dans l'école des pépés et mémés, où chacun a pu prendre la plume pour copier la morale, s'essayer aux jeux de récréation d'autrefois (osselets, quilles, toupies...)
- Château de St Mesmin : découverte des lieux par une chasse au trésor motivante, fabrication de heaumes, hennins ou boucliers, calligraphie à la plume d'oie et le tout en costume d'époque.
- Hameau du Nay : élaboration de peintures à base de pigments minéraux et végétaux pour finir par une balade ensoleillée dans la nature.

Tout le monde est rentré la tête pleine de souvenirs, prêt à repartir l'année prochaine !

Classe de CM1 - CM2

15 minutes de lecture ! C'est quoi ?

Les 15 minutes de lecture, c'est le moment où chaque élève lit le livre qu'il souhaite. Par exemple : un roman, une BD, un magazine, un journal... Ceci se déroule en début d'après-midi tous les jours.

Twitter

Nous travaillons sur Twitter et nous échangeons avec d'autres classes. Depuis le début de l'année, nous avons régulièrement échangé avec des classes de Dordogne, du Var, des Ardennes, de Calgary au Canada, de la Savoie... Nous leur avons écrit des tweets et même des jeux pour travailler comme les #DéfiMaths et les #MotsThème.
Quelques explications :
#MotsThème : On écrit des mots qui vont ensemble et l'autre classe doit trouver le mot qui les regroupe. Ex : crayon – stylo – règle – gomme. Quel est le mot qui les regroupe ? (Réponse en bas de la page)
#DéfiMaths : On écrit des problèmes ou des énigmes mathématiques et l'autre classe doit résoudre notre problème.

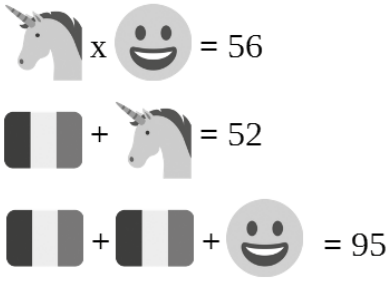

Combien vaut chaque emoji ?

Projet théâtre

Nous sommes la classe de CM1 et CM2 du Vigen.
Nous avons un projet de fin d'année qui consiste à faire plusieurs longues pièces de théâtre.
Nous nous sommes bien entrainés sur deux pièces : "Le Tyran de Karia" et "Le tailleur fou".
Pour nous préparer, le maître nous a lu une petite histoire et nous avons essayé de la reproduire. Par exemple : « Vous marchez dans la rue et tout à coup... il pleut ! ». Nous avons donc marché partout dans la salle et on s'est mis à courir. C'était SUPER ! Nous allons continuer ces activités.

La Twictée

Bonjour, nous sommes une classe de CM. Notre maître nous a fait découvrir Tweeter, une application super que nous pouvons utiliser à l'école. Sur Twitter, nous faisons des twictées. C'est un mélange de dictée et de Twitter. Chaque twictée se fait à 3 classes : la classe scribe, notre classe et la classe miroir. Chaque classe écrit, reçoit et corrige une twictée. Quand les twictées sont corrigées, on envoie des twoutils. Ce sont des petites leçons que nous envoyons sur ce réseau social.

Twitter permet d'échanger avec d'autres classes en France et dans le monde, vu que nous avons échangé avec une classe de Calgary au Canada.

Lathus

En voyage scolaire, cette année, nous allons à Lathus. Nous y resterons 4 jours et nous y dormirons. Nous allons pratiquer plusieurs activités en extérieur et en intérieur : tir-à-l'arc, course d'orientation, VTT, spéléologie, escalade, accrobranche et kayak.

Solutions : #MotsThème : matériel de classe Licorne : 8, sourire : 7, drapeau : 44

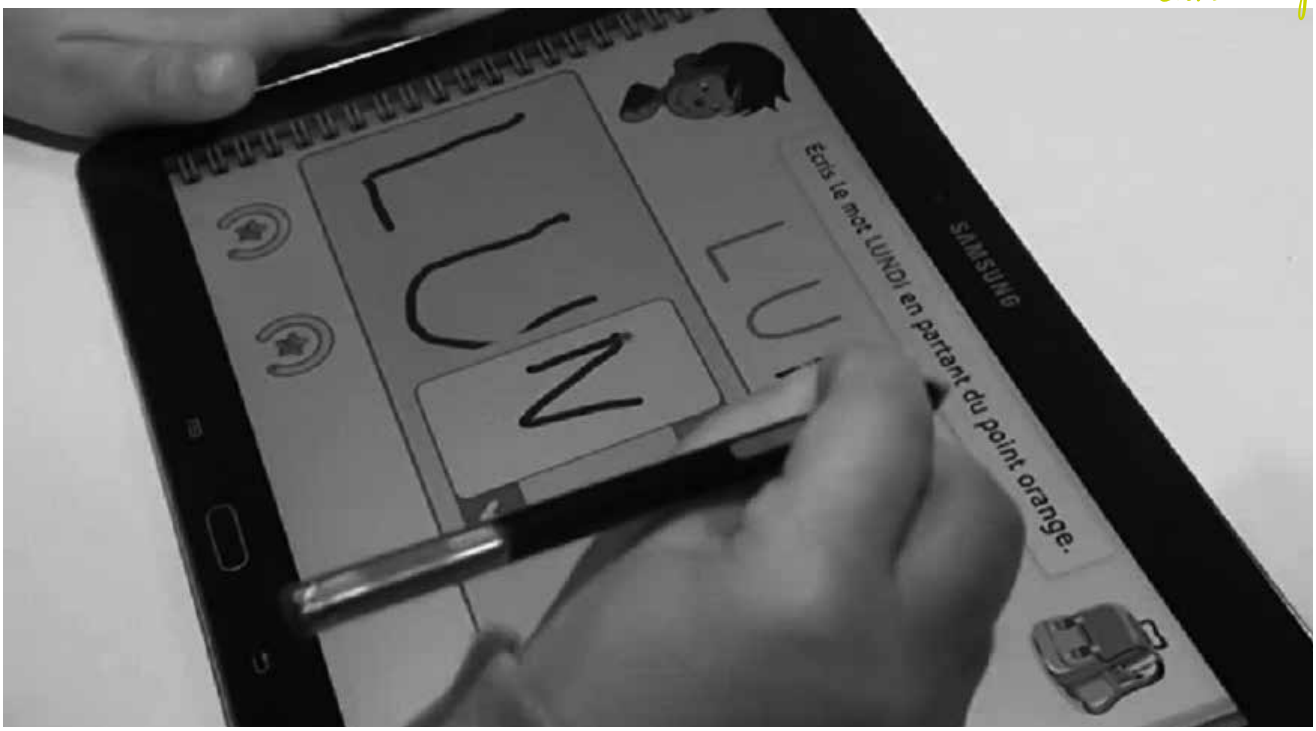

Un budget important prévu en 2019 en faveur des écoles !

Une somme forfaitaire, par enfant, sera versée aux écoles : 50 € pour les fournitures scolaires, 25 € pour les transports scolaires liés aux sorties telles que piscine, parcs et animations diverses, 30 € pour les classes de découvertes ; soit un total de 16 700 €.

Sont également prévus : 1500 € pour du matériel de motricité pour les maternelles ; 3 000 € de matériel pour le self (robot + vaisselle) ; 23 000 € pour la réfection de la salle de classe du directeur, le couloir de l'école primaire, un grillage pour protection côté route (travaux pour cet été).

Enfin, il sera fait un gros investissement, dans le cadre des ENIR (Écoles Numériques Innovantes et Ruralité) avec l'achat de 30 tablettes numériques : actuellement, l'école est dotée de plusieurs VPI (vidéo projecteur interactif) et de vieux ordinateurs portables (10 ans d'âge). La commune souhaite renouveler le parc numérique, mais en le rendant plus approprié aux besoins de l'école maternelle et de l'école primaire. C'est pour cette raison que la commune, en concertation avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves, a décidé d'investir dans des tablettes numériques et un système de partage de documents entre enseignants et élèves qui soit à la fois dans le cloud (serveurs en France) mais aussi sur un serveur NAS à l'école. Les projets à court terme sont l'utilisation des tablettes pour les grandes sections pour l'apprentissage (et le suivi) du graphisme et de l'écriture, via une application développée en Bretagne (Kaligo).

Un autre projet est la réalisation d'un topo guide pour une randonnée type « geocaching » en lien avec la commune voisine et l'USEP. Pour cela, l'équipe enseignante a besoin de prendre des photos, de se déplacer sur le terrain pour réaliser des vidéos… D'autres usages sont la réalisation de leçons par les élèves sous forme de capsules et la possibilité pour les élèves de regarder les vidéos « Les fondamentaux » de Canopé et celles d'autres sites à l'aide de QR Code. On peut aussi souligner la différenciation (et le suivi) dans différents domaines, notamment les mathématiques et le français (lecture, orthographe…). grâce à de nombreuses applications (incluses ou pas avec les tablettes) Autant de raisons d'utiliser les tablettes numériques !

Pour cela, nous avons obtenu, d'une part de l'éducation nationale, une subvention de 7 000 € et d'autre part de la DETR (Dotation Equipements des Territoires Ruraux) une deuxième subvention de 5168 € 40. Coût de l'opération pour la commune : 5220€ .

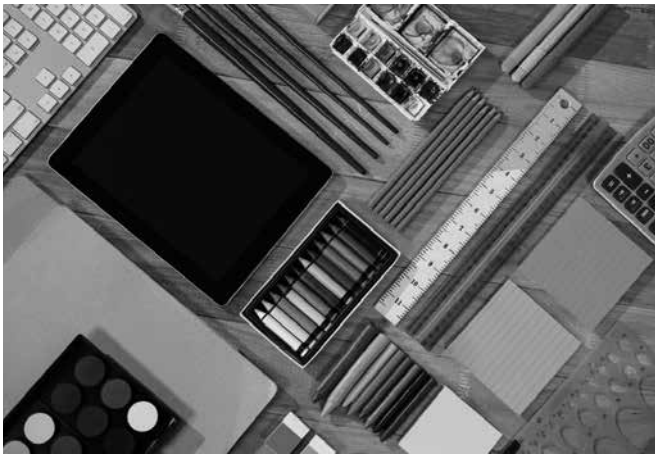

La tribune de vos représentants

“Entre ville et campagne”

Parmi les opérations qui sont menées les travaux de la mairie donnent lieu à des rumeurs.

Rappelons une fois de plus la réalité : le secrétariat de mairie est un hall des pas perdus par lequel on est obligé de passer et qui de ce fait n’assure aucune confidentialité.
L’accès au bureau des techniciens se fait par la seule petite pièce qui permet de recevoir en confidentialité. Quand elle est occupée il faut sortir de la mairie, en faire le tour et entrer chez les techniciens par la porte fenêtre du bureau.
À l’étage les archives sont logées, en toute irrégularité, dans un grenier non sécurisé.
On ne s’y tient pas debout sur une grande partie.
On y on accède par une trappe de 1,5 mètre en passant par les toilettes.
Les toilettes servent aussi à stocker les fournitures de bureau. On y entre par une petite « porte d’étable » qui tient avec un crochet.
La comptabilité, la directrice des services, le maire sont logés à l’étage où on accède par un escalier dangereux. Les fenêtres des bureaux sont à remplacer ; il ne faut pas ouvrir celle du couloir qui peut tomber à tout moment.
Les adjoints sont logés au fond de la mairie dans une pièce qui sert aussi de stockage et de petit réfectoire.
Par contre nous avons une belle salle du conseil et des mariages qui occupe près du tiers de la surface utile de la mairie et ne sert que quelques heures par an.

Depuis le début de la mandature nous cherchons une solution à cette situation d’un autre âge.
Un décret récent qui autorise la célébration des mariages en dehors du bâtiment de la mairie nous a apporté la solution : réaménager la mairie en récupérant l’actuelle salle du conseil et des mariages et transférer celle-ci dans le local de l’ancien COOP rénové en conséquence.

Dès lors le projet rencontre les trois types classiques d’opposition :
- Tout ne va pas si mal et je pense qu’il vaudrait mieux investir ailleurs.
- Le projet n’est pas assez ambitieux. Il me semble qu’il faut voir plus grand.
- Je ne me suis pas du tout occupé de la question mais je crois qu’il faudrait étudier un autre projet.

Quant au coût de l’opération le bruit court qu’il est de l’ordre de 300.000 euros sans compter les inévitables dépassements.
Voilà l’exemple parfait de bruit à la fois plutôt exact mais aussi complètement faux. L’estimation des travaux est d’environ 320.000 euros TTC et il y aura sans doute quelques dépassements. Mais pour connaître le coût pour la commune il faut déduire la part de TVA récupérable (50.000 euros environ) et les subventions (180.000 euros environ). Il restera donc à la charge de la commune moins de 100.000 euros. Je rappelle que pour construire le restaurant scolaire et l’école maternelle la commune a dû emprunter plus de 1.500.000 euros.

Jean-Claude Chanconie

“Bien vivre ensemble au Vigen”

Vive le printemps
Au printemps, un nouveau cycle débute.
En politique, il en va de même, les élections se déroulent au printemps pour un nouveau cycle : mai 2019 Elections européennes puis en mai 2020 Élections municipales.
L’occasion de remettre en perspective les changements au niveau de notre commune.
Depuis le 1er janvier 2019, la communauté d’agglomération Limoges Métropole s’est transformée en Communauté Urbaine. Ce statut fait suite à la perte de son statut de capitale régionale. Ainsi, en intégrant le club des 13 Communautés Urbaines françaises, Limoges Métropole augmente sa visibilité au niveau national et confirme sa position de troisième pôle urbain du grand ouest et son poids politique au sein de la Nouvelle-Aquitaine.
Après plusieurs mois de travail, les 20 communes qui composent Limoges Métropole se sont finalement accordées pour voter cette transformation. Ce changement conduit à une intercommunalité plus forte grâce au transfert de 9 compétences supplémentaires qui ont vocation à fournir un service public toujours meilleur et à doter le territoire d'une plus grande attractivité.

Les compétences transférées au 1er janvier 2019 sont :

- l'eau
- l'electricité et le gaz
- l'enseignement supérieur
- l'habitat
- les parcs et aires de stationnement
- réseaux de chaleur ou de froid
- Service d'Incendie et de Secours (SDIS). Les contributions au budget du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) auparavant communales sont désormais communautaires.
- les abattoirs
- et les cimetières.

Parmis ces transferts, certains ont un impact direct sur notre commune notamment le dernier cité car le projet d'aménagement du cimetière du Vigen est maintenu et désormais supervisé par les services techniques de Limoges Métropole.
Par ailleurs l'un des grands chantiers lancés concerne le Plan de déplacements urbains. Le projet de Bus à Haut niveau de service devrait impacter de manière significative les services de transports en commun proposés aux habitants du Vigen.
Certains projets à l'état de réflexion nécessiteront une collaboration étroite avec Limoges Métropole comme par exemple la réalisation de logements sociaux au centre Bourg.
La poursuite de projets structurants est une force pour la commune du Vigen qui doit trouver sa place au sein de cet ensemble tout en conservant ses caractéristiques de commune rurale et agricole nourissant les « gens de la ville ».

Bon printemps et bonne semence à vous, en respectant, bien entendu, Dame Nature.
Sacha Biasse & Virginie Reigue Laurent

"Le Vigen dynamique & solidaire"

Le groupe ne nous a pas fait parvenir de texte pour cette édition.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Service-Public.fr

Si vous avez constatez une erreur d'état civil (nom, prénom, 2e prénom...) sur votre carte électorale, vous devez vous-même faire la demande de correction sur Service Public.fr à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454

Un élevage Vigenois à l'honneur

Malgré les difficultés vécues par les agriculteurs en nombre sans cesse décroissant, 45 en 2005 et une trentaine aujourd'hui, il est plaisant d'en voir qui s'accrochent et qui parfois tutoient les sommets.

C'est le cas de la famille DECONCHAT à la Grange, bien connue dans le domaine de l'élevage bovins .

Présente régulièrement, sept fois depuis l'an 2000, au salon de Paris et ce depuis... 1888 ! Pierre est aujourd'hui la cinquième génération avec toujours la même réussite.
Être sélectionné pour participer est une première épreuve à franchir puisque sur 160 bêtes présentées sur le plan national seules 40 sont retenues.
Il s'agit déja là d'une première victoire.

Mais après deux premiers prix obtenus avec leurs vaches Féline et Émeraude à leur dernière participation en 2013, l'élevage Deconchat a encore brillé au dernier salon avec le deuxième prix de sa vache Limande âgée de 3 ans 1 /2, accompagnée de sa progéniture Océane âgée de 4 mois.
Limande s'était déja classée première au concours national de Cournon en 2017 et vient de remporter récemment le premier prix dans sa catégorie au concours interdépartemental qui s'est tenu à Boisseuil.
Concours interdépartemental auquel l'élevage Deconchat présentait huit bêtes et décrochait le deuxième prix d'ensemble.
De nombreux éleveurs nationaux et internationaux viennent acquérir des veaux et génisses issus de cette génétique savamment perpétuée.

Nous sommes heureux d'adresser au nom de la commune nos félicitations à ces éleveurs Pierre mais aussi Jacky toujours présent qui honorent et assurent le rayonnement et la qualité de vie de notre commune et également du Limousin.
Bravo à eux !

Les enfants à l'écoute de M. le Maire

Vie des associations

Culture & loisirs Val de Briance

Printemps des poètes

Les bénévoles de la section bibliothèque de l'association Culture et Loisirs Val de Briance ont souhaité, cette année encore, célébrer la 20e édition du Printemps des Poètes, en organisant diverses actions en partenariat avec les écoles, les municipalités du Vigen et de Solignac, et la bibliothèque Louise Michel.

Ces actions étaient plus particulièrement destinées aux enfants des écoles. Les 4 classes de l'école élémentaire Jean de La Fontaine du Vigen ont participé à la 16e édition du prix de poésie des lecteurs « Lire et Faire lire ». Après préparation à la poésie et lecture de poèmes par les enfants, les enseignants et les bénévoles… tous les enfants ont dû élire leur livre préféré.

Ces élections ont commencé le mardi 5 février avec les classes de CP, CE1-CE2 et se sont poursuivies le jeudi 7 février avec les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 à la mairie du Vigen, dans les mêmes conditions qu'un vote réel (isoloir, urne, carte d'électeur, signature de la liste d'émargement). Avant le scrutin, Monsieur le Maire a expliqué aux enfants ce qu'était une élection, ensuite, Madame HERVY, représentante de Monsieur le Maire, présidait le bureau de vote avec l'aide de bénévoles de la section bibliothèque.

Les enfants ont pris leur rôle très au sérieux. Après le dépouillement, fait par certains d'entre eux, ils ont élu, à une très grande majorité « La vie ne me fait pas peur » de Maya Angelou et Géraldine Alibeu, Seghers jeunesse *bilingue*, 2018.

LES OISEAUX DE NOS JARDINS

Du 11 au 30 mars 2019, une très belle exposition a eu lieu à la Bibliothèque du Vigen sur le thème « Les oiseaux de nos jardins ».

Toutes les photos ont été réalisées par Pascale et Jacques Savary, photographes animaliers. Dans cette exposition sont présentés uniquement les oiseaux qu'ils ont pu, avec beaucoup de patience, photographier dans leur jardin. Chaque photo est accompagnée d'un commentaire. (Voir quelques photos pages 2 et 39.)

Ateliers du Père Castor à la bibliothèque

Le samedi 9 février, à partir de 15h, les bénévoles de l'association Culture et Loisirs Val de Briance (section bibliothèque) ont invité les éditions du Père Castor afin de mettre en place des ateliers. Les livres du Père Castor, ont servi de base pour cette animation.

Une trentaine d'enfants, accompagnés de leurs parents étaient présents, intéressés, très concentrés, pour confectionner des petites maisons, des moulins à vent, des vitraux, ribambelles, dessins… Et laisser vagabonder leur imagination. Il y en avait pour tous les âges (même pour les papas, mamans et mamies) et pour tous les goûts. Nous n'avons pas non plus oublié le traditionnel goûter ! Vers 18 h, malgré quelques résistants, les ateliers se sont terminés et chacun a emporté, comme d'habitude, ses jolies créations…

Les ateliers de Pâques à la bibliothèque.

Le samedi 13 avril, à partir de 15h, une quarantaine d'enfants se sont retrouvés à la bibliothèque Louise Michel, invités par les bénévoles de l'association Culture et Loisirs Val de Briance « section bibliothèque ».

Tous les enfants aidés de leurs parents se sont mobilisés pendant près de 3h pour confectionner des bricolages sur le thème de Pâques.
Parents et enfants sont repartis les bras chargés de paniers de Pâques en carton coloré, pochettes en formes de lapin, œufs décorés, cartes animées, lapins en tissus et perles de bois. Et, bien entendu, tout cela était accompagné d'un goûter et d'œufs en chocolat.

À vos agendas !

Les évènements de juin 2019 à décembre 2019 à la bibliothèque Louise Michel

- 1er juin : concert Franck Lasteyrie - Jérôme Lys : Duo Rebelde. En partenariat avec la mairie
- 29 juin : soirée astronomie – conférence un moment sur la lune
- 29 septembre : Méli Mélo de la Briance
- 19 octobre : "Vide ta bibliothèque" - Salle polyvalente du Vigen
- Octobre : exposition sur les vieux métiers au Vigen
- Samedi 7 décembre : ateliers de Noël

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres animations peuvent être programmées…

Horaires de la bibliothèque

- Lundi, mardi, vendredi : 16h-18h30 (18h en hiver)
- Mercredi : 9h30-11h30 / 14h-18h.
- Samedi : 10h-12h

Renaissance de Solignac-Le Vigen

Concert aux Chandelles

Le 21 décembre dernier, Patrice Fontanarosa a emmené les spectateurs du concert de Noël aux chandelles dans un voyage au sein de la beauté, de la nature, avec en première partie « les cathédrales » d'Auguste Rodin, texte déclamé magistralement par l'actrice Brigitte Fossey sur des sonates et partitas de Bach. Puis en deuxième partie, l'invitation au bonheur se poursuivit avec le Quatuor Adelys, Brigitte Fossey et Patrice Fontanarosa pour redécouvrir les quatre saisons de Vivaldi, textes et musique nous ont emmené au cœur de la nature...
Une jeune fille élève du conservatoire de Guéret découverte au concert jeunes talents est venue chanter Noël et a ravi l'auditoire !

29 mars
Concert « Jeunes Talents »

Fidèles, depuis 2000, à répondre à l'invitation de Renaissance de Solignac-Le Vigen, les « Jeunes Talents », accompagnés par leurs professeurs, ont fait sonner leurs instruments (piano, violon, alto, guitare, violoncelle, harpe, cor, voix) dans l'abbatiale de Solignac.
Ils étaient 21 dont Olivia Le Tartre, pianiste, élève de l'école de musique du Vigen. Certains venaient de Guéret... Ils ont été rejoints par l'orchestre des « Gueules Sèches » : 25 musiciens de tous âges, débutants ou confirmés qui se retrouvent pour la joie de servir la musique.
Ce fut une belle soirée qui se prolongea autour d'une table amicale, joyeuse et bien garnie.

Pour 2019, un nouveau document de visite de l'abbatiale a été mis en place pour l'été. Réalisation de Françoise Souni en lien avec la paroisse Saint-Benoît bravo à elle ! Un plan de visite du bourg est en cours de réalisation sur un panneau en plexiglass ainsi qu'un distributeur de dépliants.

Contacts
Noëlle Gilquin : 05 55 00 54 59
Christine Hervy : 05 55 00 41 44
renaissancesolignac@laposte.net
renaissancesolignac.site.voila.fr

À vos agendas !

- **« Les cryptes en France »**
  Tout l'été une exposition dans l'abbatiale nous présentera « Les cryptes en France ». Une conférence de présentation sera au programme.
- **Soirée documents anciens**
  À l'automne une soirée documents anciens consacrée à des films anciens sur Solignac et la région, un concert d'automne est en préparation les dates sont encore à définir...

Bel été à tous !

Comité des fêtes

1er mai 2019 : une magnifique journée où le soleil et la chaleur étaient au rendez-vous.

La présence de la "BANDA de Bessines " a dynamisé cette 27e foire artisanale et son vide grenier

Contacts

Facebook : comité des fêtes du Vigen
Philippe Nardot : 06 81 93 70 82
Michèle Chassat : 05 55 00 49 36

Le Vigen 27e FOIRE ARTISANALE & Vide grenier

Nouveau spectacle du Club de l'Amitié

Club de l'Amitié

Samedi 2 et dimanche 3 mars, le Club de l'Amitié du Vigen a donné son nouveau spectacle de chansons.

Accompagnés au piano par Guy Meney, évoluant parmi les décors réalisés par un membre du club, les chanteurs ont interprété 24 chansons qu'ils avaient choisies collégialement, avec une animation pour nombre d'entre elles. Les chorégraphies et les costumes, réalisés par l'atelier loisirs créatifs du club, ont charmé les spectateurs qui n'hésitaient pas à chanter avec les acteurs. Ceux-ci en oubliaient leur âge parfois canonique. Deux sketchs sont venus en contrepoint pour permettre à tous de reprendre haleine.

Les marcheurs du vendredi et autres adhérents du club, s'étaient mobilisés pour assurer la logistique afin que leurs amis, sur scène, interprètent dans les meilleures conditions possibles des refrains de grands auteurs, connus de tous.

La bonne humeur et l'amitié qui émanaient de ce spectacle ont séduit les spectateurs et plusieurs d'entre eux sont, depuis, venus rejoindre notre club.

Le 12 mars, quelques jours après leur spectacle, les membres du club de l'Amitié du Vigen étaient réunis, dans la salle polyvalente, pour leur Assemblée générale.

Élus à l'unanimité, 5 adhérents ont intégré le Conseil d'Administration, lequel, réuni à l'issue de l'élection, a confirmé les membres du Bureau dans leurs fonctions.

C'est aussi à l'unanimité que furent approuvés les comptes-rendus d'activités et financier.

De nombreux projets pour l'année 2019 furent présentés et une sortie au Festival de Confolens est d'ores et déjà programmée et en cours de finalisation. Les adhérents exprimèrent leurs souhaits qui seront examinés par le Conseil d'administration. Un cadeau fut offert à notre ami Guy Meney qui va rejoindre ses enfants dans le Midi.

L'Assemblée Générale s'est conclue par un repas, préparé par les restaurateurs du « Quatre » de Solignac, au cours duquel furent repris en chœur quelques chants de leur spectacle.

Contacts

Marcel Valière : 05 55 00 43 56

Josiane Bayeron : 05 55 31 96 06

Amicale bouliste

L'année 2019 se présente sous les meilleurs auspices pour notre club de pétanque amicale bouliste Solignac-Le Vigen.

Nous avons une trentaine de licenciés à ce jour et nous avons pu engager 2 équipes dans le championnat départemental dont 2 féminines et 2 cadets et un arbitre.

Nous avons organisé cette saison dernière nos 2 concours de pétanque et 2 concours de belote, engagement de faire connaître nos 2 communes. Notre repas annuel s'est déroulé au restaurant Le Quatre ou l'accueil, la bonne ambiance et la qualité de nos mets nous ont permis de passer une excellente soirée.

Nous avons organisé le 5 mai notre concours interne, avec le tête à tête au stade du Vigen le matin, suivi d'un apéritif et d'un repas au Pont Rompu, avec comme plat principal un cochon de lait, l'après-midi se déroulaient des parties en triplettes dans une excellente ambiance.

Merci à tous les présents pour leur implication et leur aide respective. **Rendez-vous le 8 septembre pour notre concours sur invitation où nous resolliciterons les associations des 2 communes et nos clubs amis avec repas à la pause de midi.**

Dans l'attente de ces manifestations, nous souhaitons remercier les deux communes pour leur aide matérielle et logistique et vous donnons rendez-vous pour nous rejoindre si vous le souhaitez.

AVIS AUX ASSOCIATIONS Votre actualité sur Facebook !

Créez votre propre page Facebook et invitez-nous à la liker, nous relaierons votre actualité avec plaisir !

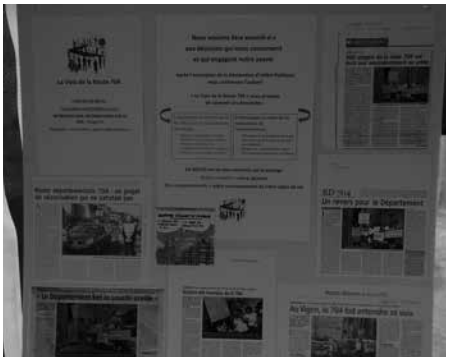

La voix de la route 704

C'est avec plaisir que nous avons appris que le tribunal administratif de Limoges avait décidé, le 28 février 2019, d'annuler la Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement de la RD 704 au sud du Vigen.

Une longue histoire

Nous avons été nombreux, au Vigen et sur d'autres communes, à constater depuis 2015 que le projet n'était pas adapté aux besoins. Le projet créait lui-même des problèmes de sécurité, en raison notamment des carrefours dangereux, situés de part et d'autre du créneau de dépassement.
Le projet n'envisageait aucune alternative. Et pourtant, il était contesté dans ses modalités par les habitants et les usagers.
Ceux-ci avaient adressé plusieurs pétitions au Département et au Préfet.
Le Commissaire-enquêteur, le conseil municipal du Vigen, Limoges Métropole et le maire de St-Maurice-les-Brousses avaient émis de sérieuses réserves.

Aujourd'hui, nous sommes toujours aussi nombreux à soutenir que d'autres modalités d'aménagement sont possibles, plus efficaces en termes de sécurité, moins coûteuses et moins destructrices. Il ne s'agit pas de dépenser simplement un budget « travaux publics ». Le projet doit être adapté aux besoins actuels, que ce soit en matière de transport, d'urbanisme ou d'environnement. Pour cela, il est important d'écouter quels sont les besoins de la population.

Le courage et la mobilisation récompensés
La mobilisation de tous nous a permis d'obtenir satisfaction sur cette 1ère étape. Nous voulons ici féliciter et remercier tous ceux qui ont compris que nous avions le droit, et même le devoir, de donner notre avis, que c'était une attitude responsable en démocratie. Nous devons maintenant poursuivre l'action !

La volonté de reprendre le dialogue
Nous souhaitons être entendus. Nous pensons que dépenser 7 à 10 millions d'€ pour aménager 2 km de route, ce n'est pas efficace. D'autres travaux sont possibles pour circuler dans de bonnes conditions de sécurité et de manière cohérente sur l'ensemble du trajet Limoges / St-Maurice-les-Brousses / la Plaine.

- Nous demandons, par exemple, qu'une signalisation routière adaptée soit installée, dans les plus brefs délais, sur les 2 kms concernés. Rien n'a été fait, depuis tant d'années, pour attirer l'attention sur la configuration des lieux.
- Nous souhaitons également que des tourne-à-gauche et à droite soient aménagés sur tous les carrefours existants. Nous voulons aussi que les problèmes de vitesse soient résolus, en entrée et sortie du bourg du Vigen et sur le tracé du projet.

Nos propositions, nous les adressons une nouvelle fois au Département. Nous espérons qu'il saisira cette opportunité pour bâtir un nouveau projet, favorisant réellement la sécurité et qui sera plus novateur et plus durable.

ADHÉRER, C'EST NOUS SOUTENIR POUR CONTINUER À AGIR, L'ACTION CONTINUE !

Contacts
Participez à notre action et donnez votre avis en nous écrivant à :
lavoixdelaroute704@gmail.com
Un bulletin d'adhésion est téléchargeable sur : levigen.fr / Rubrique « animations locales » / « Associations » / « La Voix de la Route 704 »

Anciens combattants

Jeudi 29 novembre 2018, la section des Anciens Combattants de Nexon, Solignac, Le Vigen, Janailhac et La Meyze a tenu sa réunion annuelle, à l'espace Lelong Markoff à Nexon, honorée par son Président Départemental Gérard Auzaneau, de son secrétaire Départemental Jean-Claude Bessaguet et de Madame Emma Catalifaud, déléguée de l'UFLAC. Monsieur Fabrice Gerville-Reache, Maire de Nexon nous a honorés de sa présence.

- Une douzaine de personnes du monde combattant était présente, ainsi que deux jeunes anciens combattants OPEX et quelques sympathisants de la section.
- Au cours de l'année, deux camarades nous ont quittés : Monsieur Alain Fournial, sympathisant et Monsieur Daniel Faye, Vice-Président de la section. Une minute de silence a été observée en leur mémoire et à celle de tous nos morts.
- Nos effectifs se stabilisent au nombre de 44, soit 19 anciens combattants, 12 veuves et 13 sympathisants. En cours d'année, un nouvel ancien combattant OPEX a été recruté en la personne de Monsieur Jean-Jacques Riza, Major à la Garde Républicaine de Paris.
- Le point d'indice de notre retraite est actuellement de 52 points et la valeur du point d'indice est de 14,40 €, soit une retraite de 748,80 €. Une aide peut être attribuée aux veuves nécessiteuses, par les services de l'ONAC de Limoges sous forme ponctuelle, en fonction de leurs revenus. D'autre part, une autre aide peut être attribuée aux veuves lors du décès de leur conjoint.
- La demi-part due aux Anciens Combattants est désormais attribuée à 74 ans.
- La campagne double a été évoquée, lors de la réunion ; pour l'instant, il n'y a aucune avancée.
- La section, avec son drapeau, a participé, en cours d'année, à plusieurs commémorations du 8 mai, 11 novembre, ainsi qu'aux diverses stèles, à Nexon, au Vigen et à Jourgnac.
- La composition du bureau a été sensiblement modifiée.
- Monsieur Fabrice Gerville-Reache, Président d'Honneur de notre section, a tenu, devant l'assistance, à devenir sympathisant de la section ; il a été vivement remercié.
- Un vin d'honneur a été offert par Monsieur Gérard Demazeau, ancien combattant de la section, en l'honneur de la médaille d'argent, qui lui a été remise récemment.
- Un repas convivial a été servi au Restaurant Massy à Nexon et a clôturé cette réunion.

Contacts
06 20 25 35 36
michel.pestourie0543@orange.fr
Facebook : AaappmaVienneBriance

Dernière minute législation

Un arrêté du 5 novembre 2018, paru aux JO du 14 novembre, fixe la valeur du point d'indice régissant le montant de la retraite du combattant, la valeur des pensions militaires d'invalidité et le plafond de la rente mutualiste ancien combattant à 14,42 € (au lieu de 14,40 €) à compter du 1er janvier 2017 et à 14,45 € (au lieu de 14,42 €) à compter du 1er avril 2017. Par conséquent le montant de la retraite du combattant s'élèvera donc annuellement à 751,40 € au lieu de 748,80 € (soit 375,70 € par échéance semestrielle). Le rattrapage des arrérages de retard se fera lors du versement de la prochaine échéance. Par ailleurs la loi de finances pour 2019 attribue la carte du combattant pour les militaires présents en Algérie 120 jours au moins entre le 1er juillet 1962 et le 1er juillet 1964. Pour obtenir cette carte, il faut en faire la demande et remplir un dossier spécifique officiel. Il est rappelé que la carte du combattant – outre le port de la croix du combattant – ouvre droit à la retraite du combattant et permet d'accéder à la constitution d'une rente mutualiste ancien combattant non imposable.
Contact : 01 72 19 41 94 ou mutuarac@mutuelle-familiale.fr
Le Populaire (03.12.2018)

AAPPMA Vienne Briance

Le 12 janvier a eu lieu l'assemblée générale ordinaire, avec malheureusement trop peu de participants. Le président a présenté le bilan moral et les différentes manifestations réalisées au cours de l'année 2018.

Il a également rappelé les divers déversements de poissons effectués, surtout au premier semestre pour les pêcheurs de truites, puis les prévisions d'alevinage 2019. Cette année, 250 kg de gardons en janvier et 500 kg de truites portions de l'ouverture à juin seront lâchés pour le plaisir de tous. À l'automne, ce sera comme d'habitude des truitelles farios (souche Haute-Vienne) qui seront réparties sur le parcours. Il semble que ce mode d'alevinage porte ses fruits : de très belles farios sont prises au cours de l'année. Il serait agréable que les pêcheurs qui en prennent nous le signalent pour info. Nous les remercions d'avance !

Ensuite, le trésorier a présenté le bilan financier légèrement excédentaire : les gardons prévus en octobre n'ont pu être livrés qu'en janvier. Il est à noter également une légère augmentation du nombre de cartes vendues en 2018 contrairement à l'ensemble du département.

Puis, Gilbert Bouchet, président du groupement des AAPPMA de Limoges, nous a présenté le bilan des divers travaux réalisés sur les différents étangs et portions de cours d'eau qui nous appartiennent.

Enfin, Daniel Eudenbach, vice-président de la fédération départementale, nous a présenté les réalisations et projets de la Fédération. Bien évidemment il a répondu aux nombreuses questions qui lui ont été posées.

Pour améliorer les finances nous avons décidé d'organiser deux thés dansants : le 13 janvier au Vigen et le 24 février à Boisseuil. Les deux ont remporté un vif succès et nous permettent de financer un alevinage important.
Cette assemblée générale s'est terminée par le pot de l'amitié au cours duquel les discussions sont allées bon train.

Contacts
06 20 25 35 36
michel.pestourie0543@orange.fr
Facebook : AaappmaVienneBriance

Loisirs Form'

Venez nous rejoindre, dans un esprit amical et convivial, notre association propose des activités sportives et ludiques pour un coût modéré.

Les 2 sections (Initiation à la Danse et Stretching) ont maintenant 26 ans d'existence, et connaissent un succès qui ne se dément pas, d'année en année.
La section « Initiation à la danse » s'adresse à des enfants à partir de 5 ans qui découvrent ainsi les bases de cette discipline et pourront plus tard s'orienter selon leur goût vers l'un ou l'autre type de danse : Classique, Jazz, Moderne.
La section stretching s'adresse plutôt à des adultes, c'est une gymnastique douce basée sur les étirements, idéale pour combattre stress et fatigue, complément indispensable à bien d'autres sports.
Les cours sont assurés par des intervenants diplômés.
N'hésitez pas à faire une séance d'essai sans engagement, le mercredi à 18h30 salle polyvalente pour le stretching, le jeudi à 17h45 au foyer des jeunes, pour la danse.

Contact
loisirsform@gmail.com

Tennis Club Val de Briance

Le printemps revenu, les compétitions reprennent ou se poursuivent au TC Val de Briance. Les joueurs peuvent profiter à nouveau des terrains extérieurs des deux communes, ils ont récemment été nettoyés et préparés par les agents des municipalités.

Les 6 joueurs de l'équipe 13/14 ans sont engagés dans le championnat régional par équipe qui a débuté le 30 mars et se terminera au mois de mai. L'équipe 1 masculine dispute également le championnat en 4e division, elle sera rejointe au début du mois de mai par l'équipe féminine et par la deuxième équipe masculine. Bonne chance à toutes et tous ! L'équipe féminine 11/12 ans a, quant à elle, clôturé son championnat le samedi 6 avril à La Souterraine. Pour leur première participation, elles ont terminé à la troisième place, bravo à elles !

Les enfants les plus jeunes participent à plusieurs tournois « Galaxie », organisés dans différents clubs du département. Six enfants du club étaient présents à la rencontre du Bas Fargeas le 16 février.

Les tournois internes réservés aux adhérents du club ont débuté en avril, et se poursuivront jusqu'à la fin du mois de juin. Trois tableaux sont ouverts cette année (13/14 ans, féminin et masculin).
Ils commenceront tous par des phases de poules. Merci à notre juge-arbitre M. Romec pour la gestion de ces évènements.

À vos agendas !

- **Une journée conviviale et sportive sera fixée au mois de juin** avec des rencontres mixtes et des rencontres adultes/enfants. Ce sera l'occasion pour les membres du club de partager agréablement des temps de tennis, ponctués par un repas en fin de journée.

- **Le tournoi « Open » du club aura lieu fin août,** clôturant la période estivale qui a débuté par la participation du club au Marché des Producteurs de Solignac le 12 juillet.

Nous espérons que ce marché aura le même succès que le loto du 23 mars à la Salle de fêtes du Vigen, mise à notre disposition par la mairie que nous remercions vivement. Merci aussi au Comité des Fêtes pour le prêt du matériel, ainsi qu'à tous les commerçants et entreprises qui ont participé à la réussite de l'évènement en appui des bénévoles du club.

Une réflexion est actuellement engagée par le club et la commune sur la rénovation d'un des terrains du Vigen.

Les personnes, souhaitant rejoindre le club ou jouer de façon occasionnelle, peuvent nous contacter à l'adresse mail du club ; nous leur transmettrons toutes les informations utiles. Une nouvelle application, conçue par la FFT, sera disponible à la fin du mois d'avril pour faciliter la prise de contact avec le club.
Nous souhaitons à tous de passer de bons moments autour du tennis en ce début de printemps et cet été !

Contacts
tcvaldebriance@gmail.com
www.club.fft.fr/tcvaldebriance

VAL DE BRIANCE TENNIS CLUB

Aïkido Club Val de Briance

L'association Aïkido Val de Briance a repris avec enthousiasme ses entraînements le lundi soir de 19 h à 20 h 30, avec d'autant plus d'enthousiasme que plusieurs adeptes ont participé, cet été, à un stage international au Vigan, stage animé par Maître Ikeda, venu d'Arizona.

Le cours est ouvert aux adolescents et adultes et chacun peut venir participer à une séance d'essai.

Contacts
Dojo de Solignac, avenue St-Éloi
Anne Grimault
05 55 04 13 52 / 06 84 51 79 09

YOGA Cœur à corps

Deux cours de yoga sont proposés désormais au Vigen, dans le foyer des jeunes, le mardi.

- De 18h à 19h, cours réservé aux débutants, pour apprendre les bases de la respiration et mobiliser le corps en douceur.
- De 19h15 à 20h30, cours pour les personnes ayant déjà fait du yoga, se terminant par quelques minutes de méditation.

Le Viniyoga enseigné par Dominique est adapté à la personne et caractérisé par une progression par étapes, au cours de la séance et au cours de l'année. Le yoga apporte plus de clarté intérieure et de recul dans notre vie quotidienne. Il nous fait prendre conscience de ce qui est bon pour notre corps, de ce qui ne lui convient pas, et il en va de même pour notre psychisme : ainsi nos relations avec les autres et avec l'environnement deviennent de plus en plus justes.

Contacts
Dominique Guillemain d'Echon
06 86 79 44 77
domiguillemain@wanadoo.fr

Souffle de vie

L'association « Souffle de Vie » a vocation de promouvoir une pratique simple et essentielle : la pleine conscience.

La pratique de la pleine conscience est innée chez le bébé et l'enfant mais en grandissant nous nous éloignons de cette ressource pourtant si précieuse. Il s'agit de pleinement porter son attention sur le moment présent.

Comme le flux de la pensée génère des ruminations légères parfois intenses ou envahissantes, chaque jeudi soir, nous nous entrainons à muscler notre qualité d'attention à travers divers exercices conscients. Ainsi nous cultivons notre capacité à capter les petits bonheurs jour après jour. L'association, en plus de cette pratique hebdomadaire, organise des stages alliant pleine conscience à une pratique complémentaire.

Informations pratiques & inscriptions
Stéphanie Da Rocha
06 63 15 04 90
souffledevie87@gmail.com
souffledevie.weebly.com
Facebook : Souffle de Vie 87 - Méditation de Pleine Conscience

Clin d'œil sur...

Te souviens-tu du tablier de ta grand-mère ?

Le principal usage du tablier de grand-mère était de protéger la robe en dessous, mais, en plus de cela, il servait de gant pour retirer une poêle brûlante du fourneau.

Il était merveilleux pour essuyer les larmes des enfants et, à certaines occasions, pour nettoyer les frimousses sales.

Depuis le poulailler, le tablier servait à transporter les œufs, à réanimer les poussins, et parfois à ramasser les œufs fêlés qui finissaient dans le fourneau.

Quand les visiteurs arrivaient, le tablier servait d'abri à des enfants timides.

Et, quand le temps était frais, grand-mère s'en emmitouflait les bras.

Ce bon vieux tablier faisait office de soufflet agité au-dessus du feu de bois.

C'est lui qui transbahutait les pommes de terre et le bois sec jusque dans la cuisine.

Depuis le potager, il servait de panier pour de nombreux légumes.

Après que les petits pois aient été récoltés, venait le tour des choux.

En fin de saison, il était utilisé pour ramasser les pommes tombées de l'arbre.

Quand les visiteurs arrivaient de façon impromptue, c'était surprenant de voir avec quelle rapidité ce tablier pouvait faire de la poussière.

À l'heure de servir le repas, grand-mère allait sur le perron agiter son tablier, et les hommes aux champs savaient aussitôt qu'ils devaient passer à table.

Grand-mère l'utilisait aussi pour poser la tarte aux pommes, à peine sortie du four, sur le rebord de la fenêtre pour qu'elle refroidisse.

De nos jours, sa petite-fille la pose dans le micro-ondes pour la décongeler.

Il faudra de bien longues années avant que quelqu'un n'invente quelque objet qui puisse remplacer ce bon vieux tablier qui servait à tant de choses.

En souvenir de nos grands-mères, envoyez cette histoire pour faire connaître l'histoire du tablier !

Agenda

Audition de l'école de musique

Samedi 15 juin

Commémoration de l'appel du Général de Gaulle

Mardi 18 juin → 18h30

Rendez-vous devant le monument aux morts pour toutes les personnes qui désirent s'associer à cette journée du souvenir.

Kermesse des écoles

Vendredi 21 juin → 18h45

Astronomie / Conférence et observation du ciel

Samedi 29 juin → 20h30

Salle polyvalente

Feu d'artifice

Vendredi 12 juillet → vers 22h30

Au stade de Solignac

Commémoration à la stèle du Mas du Puy.

Dimanche 18 août → 10h

Bourse aux oiseaux

Samedi 7, dimanche 8 septembre

Salle polyvalente. Organisée par l'association ornithologique du Vigen.

Comité des fêtes.Voitures anciennes.

Dimanche 22 septembre

Place de la Briance

Méli Mélo de la Briance 9e édition

Dimanche 29 septembre → 10h

Salle polyvalente

Loto du Comité de fêtes

Samedi 5 octobre → 20h

Salle polyvalente

Accueil des nouveaux arrivants

Vendredi 11 octobre → 18h30

Salle du conseil

« Vide ta chambre »

Dimanche 20 octobre → 9h à18h

Salle polyvalente. Organisée par l'association Culture et Loisirs Val de Briance.

Commémoration de la fin de la guerre 1914-1918

Lundi 11 novembre → 11h

Rendez-vous devant le monument aux morts pour toutes les personnes qui désirent s 'associer à cette journée du souvenir.

Repas des aînés

Dimanche 24 novembre → 12h

Salle polyvalente

Ateliers de Noël

Samedi 7 décembre → dès 15h

Organisés par Culture et Loisirs Val de Briance.

C'est la vie...

État civil depuis décembre 2018

Naissances

- COËFFE Lucien, Eric, Pierre, LIMOGES 17/01/2019
- RATIER Noah, LIMOGES 14/02/2019
- FAUCHER Hugo, LIMOGES 19/01/2019
- LEFRERE Charline, Dominique, LIMOGES 18/03/2019
- LEFRERE Raphaëlle, Bernadette, LIMOGES 18/03/2019
- GODAYOL Lison, LIMOGES 29/03/2019
- BARDIN BRUNET Zoé, Camille, LIMOGES 01/04/2019
- PEYRUSSIE Grégoire, Charles, LIMOGES 02/04/2019
- GIRARD Abigaïl, LIMOGES 24/04/2019

Décès

- TERRACOL René 01/01/2019
- THELIOU Marcel 30/01/2019
- DURAND Jean-Baptiste 12/02/2019
- LUCIANI Mario 24/04/2019
- CHADEAU Marie-Louise 07/05/2019

Mariages

- BILLET Martin et DELECOURT Marine 06/04/2019

PACS

- BRUN Gürgen - MARSAUDON Marine, Eugénie 31/08/2018
- DUDOGNON Jean-Claude, René - PARRAS Jennifer 12/07/2018
- PUIGSEGUR Stéphane, Franck, Roger - VIOLLET Isabelle, Sylvie, Marie 27/12/2018

Informations pratiques

Mairie du Vigen

Horaires
Lundi-vendredi
8h30-12h / 13h30-17h30
Contacts
1 place Adrien-Delor - 87110 Le Vigen
Tél. 05 55 00 51 17
mairie-le-vigen@orange.fr
Site www.levigen.fr
Facebook Le Vigen Commune

Agence postale

Horaires
Lundi : 13h50-16h15
Mardi-vendredi : 9h-12h / 13h50-16h15
Samedi : 9h-12h
Contacts
Tél. 05 55 30 80 19

Bibliothèque Louise-Michel

Horaires
Lundi, mardi, vendredi : 16h-18h30 (18 h en hiver). Mercredi : 9h30-11h30 / 14h-18h. Samedi : 10h-12h
Contacts
Tél. 05 55 00 53 73
bibliotheque-le-vigen@orange.fr

Location des salles

Infos et réservation en mairie
Grande salle du Centre Culturel Polyvalent. Capacité 200 pers. max. Tarif commune : 250 € + 60 € pour la cuisine. Tarif hors commune : 400 € + 60 € pour la cuisine. Chèques de caution : ménage (125 €) + dégradation (500 €)
Foyer des jeunes. Capacité : 30 pers. max. Tarif commune : 50 €. Tarif hors commune : 100 €. Chèque de caution : ménage+ dégradation (125 €)

Bornes à verre

Leycuras : entrée du lotissement.
Puy Méry : à proximité de l'ancienne école.
Bourg : parking en face de la Place-de-la-Briance.
Les Farges : parking en haut du lotissement et délaissé, rue Turgot.
Le Chatenet : route du Chatenet, juste avant le lavoir.
Boissac : à proximité de l'abris bus, à l'embranchement du chemin des Vergnades.

Bornes à textile

Bourg : parking en face de la Place-de-la-Briance.

Encombrants

Ramassage, à domicile, une fois par semestre : **2e mardi de juin et de décembre.** Inscription en mairie au plus tard la semaine précédente.
Prochaines collectes : 10 décembre 2019 et 9 juin 2020

Déchetterie

La plus proche : avenue Kennedy à Limoges. **N° vert :** 0 800 86 11

Déchets ménagers

- **Déchets ménagers non recyclables**
Poubelle verte : le lundi après-midi
- **Déchets ménagers recyclables**
Poubelle bleue : le mercredi après-midi, tous les quinze jours, les semaines paires. La gestion des déchets est l'une des compétences de Limoges Métropole :
www.agglo-limoges.fr
Les collectes ne sont pas organisées les 1er janvier, 1er mai, 14 juillet et 25 décembre.

Marché hebdomadaire & commerces ouverts

tous les dimanches matins (8h - 13h), place de la Briance

En images

Mésange bleue (photo de Pascale Savary)

Fabrice, le "chef cuistot" du restaurant scolaire

Geai des chênes (photo de Pascale Savary)

Chasse aux œufs aux Reynou

Exposition de Pop-Up à la bibliothèque

mairie

le Vigen

information

printemps-été 2019

Prochain numéro

HIVER 2019

À bientôt !